

Diplôme d'Université Qualification à l'exercice de la médecine générale

Durée
1 an

Composante
Médecine et Pharmacie

Langue(s) d'enseignement
Français

Présentation

Cette formation comprend :

80 heures de cours.

9h TUTORAT/apprenant

62 h de supervision [1h / jour de stage]/apprenant)

Objectifs

Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale en ambulatoire. Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique.

Savoir faire et compétences

Il n'y a pas d'enseignement théorique spécifique pour le DU mais les candidats pourront bénéficier d'au moins 80 heures d'enseignements théoriques (40 demi-journées/an) à choisir parmi ceux du DES de médecine générale des différentes universités participantes. Ces enseignements seront fléchés soit par le candidat, soit par le tuteur, en fonction des résultats du bilan de compétences

Les + de la formation

Formation d'excellence reconnue par les professionnels des secteurs juridique et médical

Organisation

Contrôle des connaissances

- Le tuteur renseigne la commission d'évaluation
- Evaluation par les médecins maitres de stage
- Validation de la formation facultaire selon les modalités en vigueur (Groupe d'échange de pratiques, DPC, ...)
- L'évaluation finale se fait par la validation du portfolio par un jury d'enseignants généralistes, compte tenu de toutes les évaluations faites au fur et à mesure.

Admission

Conditions d'accès

Les médecins diplômés qualifiés en MG ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale. Les médecins diplômés qualifiés en MG ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans.

Les médecins d'une autre spécialité

Les médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire.

Les médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle ».

Les médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de

compétences.

Les médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.

Modalités d'inscription

Dépôt d'un dossier de candidature composé a minima d'un CV et d'une lettre de motivation qui sera examinée par le responsable pédagogique de la formation.

Afin d'être mis en relation avec l'enseignant référent, envoyer un message à :

fc.medphar@univ-poitiers.fr

Pour qui ?

Médecins diplômés

Droits de scolarité

- * **Stagiaire de la formation Continue autofinancée : 8500€**
- * **Stagiaire de la Formation Continue financée par un tiers : 9000€**

Capacité maximum

Effectif restreint

Pré-requis nécessaires

Diplôme de médecine

Et après

Poursuite d'études

Non-spécifiée

Insertion professionnelle

Formation visant à augmenter les connaissances et développer la pratique professionnelle.

Programme

Organisation

Formation en 1 an.

Diplôme d'Université Qualification à l'exercice de la médecine générale

Diplôme d'Université Qualification à
l'exercice de la médecine générale